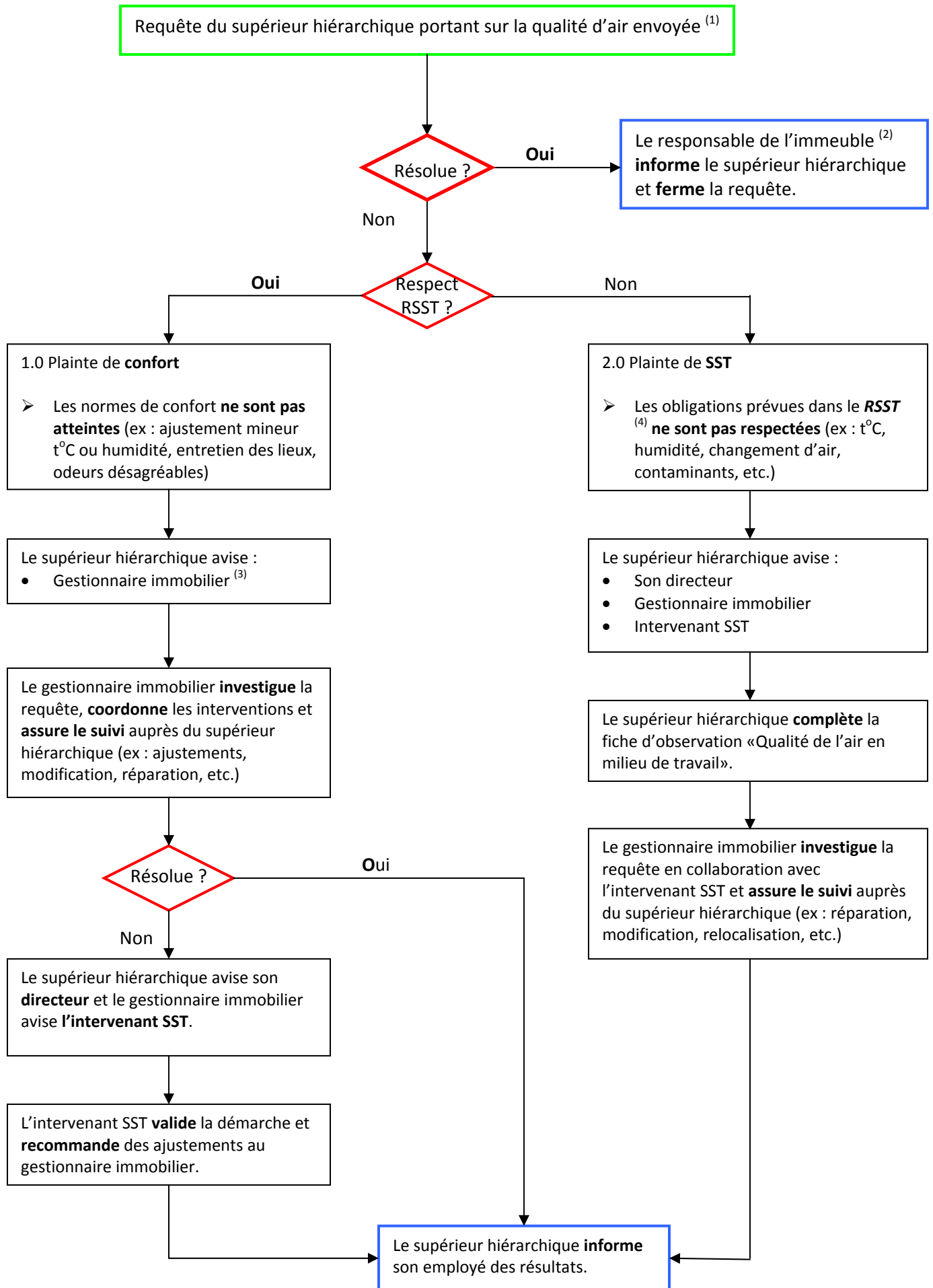


PROCESSUS DE TRAITEMENT DE REQUÊTES RELATIVES À LA QUALITÉ DE L'AIR DU MILIEU DE TRAVAIL



⁽¹⁾ Contacter le 514 872-1234 ou le responsable de l'immeuble

⁽²⁾ Responsable de l'immeuble : intervenant qui assure l'entretien de l'édifice (ex : col bleu, col blanc, contremaître, sous-traitant)

⁽³⁾ Gestionnaire immobilier : professionnel de la Ville responsable de la gestion immobilière de l'édifice ou son représentant auprès du locateur.

⁽⁴⁾ [Règlement sur la santé et la sécurité du travail](#) (S-2.1, r.13)